



L'info du mois...

- TRANSECO
- La prime pour l'embauche des stagiaires
- Le sauveteur secouriste du travail
- Les prochaines formations inter-entreprise

INVITATION

Atlantic Conseil vous convie à une réunion d'information

Le mardi 30 Mars
A 18h00

sur le thème :
Le MIND-MAPPING

N'hésitez pas à contacter Sophie CAILLEAU et Jeanne ZITOUN pour plus d'information au 02 40 34 43 91

Plus d'infos sur
www.atlantic-conseil.fr

Editorial

TRANSECO TRANSPORTS ET COURSES

Créée en 1981 par Monsieur et Madame RICLET, la société TRANSECO est une entreprise familiale basée sur Nantes.

Après une longue expérience dans le transport routier (conduite Poids Lourds, exploitation, SAV) Didier RICLET passionné de deux roues crée un service de courses pour les entreprises. Tout d'abord en cyclomoteur puis en moto, le service s'est étoffé au fil des années, aux voitures et fourgons.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise est issu de plusieurs secteurs d'activité :

- collecte et livraison du courrier postal : 25%
- courses urgentes : 36%
- maintenance informatique : 6%
- courses régulières : 30%
- stockage : 3%

C'est pour répondre au développement de ses activités qu'en 1991 la société décide de passer à un statut SARL et achète en 2002 un entrepôt rue Bellier.

Quelques chiffres :

Depuis plus de **18** ans, les **17** salariés et **10** partenaires assurent la livraison d'environ **10 000** colis ou plis par mois, partout en France comme à l'étranger, pour le compte de plus de **600** entreprises clientes.

Aujourd'hui TRANSECO c'est un CA de 850 KE, elle fait intervenir plus de 30 véhicules de la moto au fourgon



La réussite de TRANSECO est due à une culture client ainsi qu'à une relation durable avec ses salariés. En effet, à travers le budget formation TRANSECO cherche à élever les connaissances techniques de ses employés, mais aussi à développer leur autonomie et leurs compétences.

Au-delà de la performance de ses services, la volonté de TRANSECO a toujours été de privilégier un service de qualité, des relations humaines optimales et de développer une politique écologique et citoyenne. Pour cela, TRANSECO a décidé de mettre en place un vélo « type facteur » couvert d'une protection innovante qui permettra à son cyclo-coursier et à ses livraisons d'être protégés de la pluie comme du soleil. Pour le moment, un seul vélo sillonne les rues de Nantes mais si l'expérience s'avère concluante, TRANSECO pourrait rapidement investir dans de nouveaux vélos.

Pour contacter l'entreprise :
27 rue Bélier – 44000 NANTES

Tel : 02 51 12 40 00 Fax: 02 51 12 49 99

info@transeco-nantes.fr - www.transeco-nantes.fr



La prime pour l'embauche des jeunes stagiaires en CDI

Présentation du dispositif :

Cette prime fait partie des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre du Plan d'urgence pour l'emploi des jeunes.

Le dispositif est ouvert aux jeunes âgés de moins de 26 ans à la date de conclusion du contrat de travail qui ont effectué un ou plusieurs stages, entre le 1^{er} mai 2008 et le 30 septembre 2009 inclus, au sein de l'établissement ayant procédé à l'embauche. La durée effective cumulée du ou des stages ainsi réalisés doit au moins être égale à 8 semaines.

Pour ouvrir droit au versement de la prime, les embauches doivent avoir été effectuées en **contrat à durée indéterminée** (à temps plein ou à temps partiel égal ou supérieur à un mi-temps) entre le 24 avril 2009 et peuvent l'être jusqu'au 30 juin 2010 inclus. Ce contrat à durée indéterminée ne doit pas avoir été conclu dans le cadre d'un contrat aidé du secteur marchand et non marchand.

Conditions pour bénéficier de la prime :

Dans le but de bénéficier de la prime, l'employeur :

- Ne peut avoir procédé, dans les 6 mois précédant l'embauche, à un licenciement économique sur le poste pourvu par le recrutement

Doit être à jour de ses obligations déclaratives et de paiement à l'égard des organismes de recouvrement des cotisations et des contributions de sécurité sociale ou d'assurance chômage.

Modalités de versement :

Le montant de la prime versée à l'employeur est égal à 3000 euros.

Son versement sera effectué par l'ASP (agence de service et de paiement) en deux fois :

- Un versement initial de 1500 euros est effectué à la réception du dossier complet, constitué des pièces suivantes :
 - copie de la ou des conventions de stage(s) effectués par le jeune
 - copie du contrat de travail conclu entre l'employeur et le jeune conformément aux dispositions mentionnées
 - imprimé de demande de prime à l'embauche d'un jeune stagiaire, signé par l'employeur et le jeune embauché
 - relevé d'identité bancaire de l'employeur
- La seconde partie de la prime est versée à l'employeur dès lors que le contrat de travail du jeune a été maintenu pendant au minimum 6 mois et après transmission par l'employeur à l'ASP :
 - de la copie du bulletin de salaire du jeune pour son 6^{ème} mois de travail
 - de l'imprimé de demande de versement du solde, signé par l'employeur et le jeune salarié. Cet imprimé pré rempli aura préalablement été adressé par l'ASP à l'ensemble des employeurs qui ont bénéficié du 1^{er} versement de la prime.



L'organisation des secours dans l'entreprise :

Quelles entreprises ont l'obligation d'avoir un Sauveteur secouriste du travail ?

L'employeur, qui est le responsable de l'organisation des secours dans son entreprise, a tout intérêt à former des secouristes même s'il n'y est pas toujours tenu. En effet, d'après la loi il est tenu vis-à-vis des salariés d'une obligation générale de sécurité, ce qui implique qu'il doit prendre toutes les mesures appropriées pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés.



Cependant, certaines entreprises doivent avoir des SST. L'employeur doit veiller à ce qu'un salarié ait cette formation dans :

- chaque atelier où des travaux dangereux sont accomplis
- chaque chantier employant 20 travailleurs au moins pendant plus de 15 jours où des travaux dangereux sont réalisés.

S'il ne le fait pas, l'inspecteur du travail peut le mettre en demeure de mettre fin à une telle irrégularité, dans un délai minimal d'1 mois. L'employeur encourt une amende de 3750 euros.

Pourquoi avoir un Sauveteur secouriste du travail ?

- Un rôle de « préventeur »

Le SST permet de reconnaître les situations dites dangereuses. Ainsi, en remontant l'information à la direction, celle-ci peut en prendre note et apporter les modifications nécessaires afin d'éviter les accidents sur le lieu de travail.

- Organiser la chaîne de secours

Le SST donne les secours en cas d'urgence mais sans pouvoir remplacer, le cas échéant, les infirmiers. Concrètement, en cas d'accident, le SST a pour rôle d'alerter les pompiers ou le SAMU en donnant un premier bilan de la situation, de secourir la victime avec des gestes de premiers secours appris au cours de la formation et d'éviter les « sur accidents ».

- Avoir une aide à la prévention des risques.

Un SST est capable de repérer les risques professionnels. Ainsi, il est un précieux auxiliaire pour l'employeur tenu de prévenir les risques. L'employeur peut aussi s'appuyer sur les compétences du SST pour l'aider à rédiger le document unique d'évaluation des risques et s'appuyer sur les informations que celui-ci lui transmet pour actualiser un document.

- Tenir un registre des accidents du travail bénins

L'employeur peut être autorisé à remplacer la déclaration des accidents n'entraînant ni arrêt de travail ni soins médicaux par une inscription sur un registre des accidents du travail bénins. Il doit, pour se faire, remplir un certain nombre de conditions et notamment disposer d'une personne chargée d'une mission hygiène et sécurité dans l'entreprise détentrice d'un diplôme national de secouriste complété par le diplôme de la SST.

Atlantic Conseil recrute

Notre client, entreprise spécialisée dans l'horticulture depuis plus de 50 ans appartenant à un groupe de renommée internationale basée sur Angers :

Un Responsable technique

(H/F), qui aura en charge d'assurer l'expertise auprès des clients et des commerciaux, l'interface quotidienne avec les fournisseurs, la veille.

Et un Technico-commercial (H/F), qui aura en charge de gérer et développer son portefeuille de client et de participer à la veille concurrentielle.



Notre client, entreprise de communication imprimée basée sur Nantes :

Un **Commercial** (H/F), qui aura en charge de gérer et développer son portefeuille de client.

Ce poste à temps plein est basé sur Saint Nazaire.

Les différents bilans de compétences

Le Bilan de compétences permet à tout individu de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation. Il est réalisé par un organisme agréé et indépendant.



Bilan de compétences salariées :

Le bilan de compétences concerne toute personne désireuse :

- D'analyser ses aptitudes, ses compétences personnelles et professionnelles, ses motivations
- D'identifier ses priorités professionnelles
- D'utiliser ses atouts comme instrument de négociation pour un emploi, une formation

Il se décompose en trois phases : une phase préliminaire pour définir et analyser la nature des besoins, une phase d'investigation permettant d'identifier ses compétences et ses aptitudes professionnelles pour déterminer des évolutions professionnelles possibles, et une phase de conclusion qui permet de prévoir les étapes pour la mise en œuvre du projet

On peut financer son Bilan de compétences par : le DIF, le plan de formation ou le FONGECIF (sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté)



Bilan de compétences senior :

Il s'adresse aux salariés de plus de 45 ans. Dans son organisation et sa méthodologie, le bilan de compétences senior est assez proche du bilan de compétences traditionnel :

Il recouvre un travail d'analyse et de valorisation des différentes expériences

- Il permet de clarifier les attentes, les motivations, les valeurs ; de cerner les métiers sur lesquels les compétences pourraient être transférées.
- Il permet de faire le point sur les motivations et les activités à abandonner, à conserver ou à découvrir selon les souhaits ou les contraintes liés à l'âge
- Il doit aider à dynamiser sa seconde partie de carrière, et ce de manière réaliste en prenant en compte les débouchés sur le marché du travail.



Bilan d'Orientation :

C'est un Bilan pour les jeunes étudiants (du secondaire ou d'études supérieures) pour les aider à bâtir un projet en fonction de leurs aspirations personnelles, résultats scolaires, activités extrascolaires et de la réalité du marché du travail. En effet, le choix de l'orientation peut devenir un véritable casse-tête pour des jeunes qui ne savent pas toujours différencier ce qu'ils veulent de ce qu'ils peuvent faire (ou inversement), l'entretien d'orientation a pour but de les y aider.

Il est effectué en deux temps. Le premier rendez-vous permet de s'entretenir avec le consultant pour analyser ses compétences personnelles et scolaires, pour identifier les familles de métiers vers lesquels la personne a des aptitudes particulières, afin d'orienter son choix. Dans un second temps le jeune fait le point sur les orientations envisageables (écoles, formations, métiers,...)

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Voici les prochaines formations en inter-entreprises qui auront lieu dans nos locaux de Basse-Goulaine.

Stages ouverts
Tous les mois en
**bureautique, sécurité,
gestion, comptabilité,
paye** : consultez nous
au 02 40 34 43 91 pour
connaître nos dates et
sur notre site
www.atlantic-conseil.fr

TITRE DE LA FORMATION	DURÉE	DATES	TARIFS H.T.* PAR PERSONNE
GÉRER EFFICACEMENT SON TEMPS ET CELUI DE SON ÉQUIPE	2 JOURS	8 et 9 avril	605 €
SPÉCIAL ETUDIANTS : MIND MAPPING : OPTIMISER VOTRE MEMOIRE ET VOTRE METHODE DE TRAVAIL AVEC UN OUTIL INNOVANT	2 jours	20 et 21 avril	250 €
L'ÉTUDE DES PERSONNALITÉS : COMMUNIQUER EFFICACEMENT	2 jours	26 avril et 4 mai	715 €
ASSERTIVITÉ : GAGNER EN AFFIRMATION DANS SON ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	2 jours	20 et 21 mai	715 €
ADAPTER LA VENTE A LA PERSONNALITÉ DU CLIENT	2 jours	26 avril et 4 mai	715 €
METHODE D'ASSERTIVITÉ : COMMUNIQUER AVEC AUTORITÉ ET IMPACT	2 jours	20 et 21 mai	715€
ADAPTER SON MANAGEMENT A LA PERSONNALITÉ DES COLLABORATEURS	2 jours	26 avril et 4 mai	715 €
MÉMOIRE ET MIND MAPPING : Dynamiser sa mémoire et son efficacité avec la méthode du mind mapping et des crochets de mémoire	3 jours	17 et 18 mai + 22 juin	1015 €
LE CYCLE DU COMMERCIAL	6 jours	8, 9, 26 avril 4 mai, 8 et 9 juin	1660 €
LE CYCLE DU COMMERCIAL	6 jours	26 avril, 4 mai, 8, 9, 24 et 25 juin	1660 €
LE CYCLE DU MANAGER	7 jours	26 avril, 4, 20, 21 mai 22 et 29 juin + 28 septembre	2350 €
PERFECTIONNEMENT ENCADREMENT D'ÉQUIPE	1 jour	8 juin	305 €
PERFECTIONNEMENT DES TECHNIQUES DE VENTE : NÉGOCIER ET CONCLURE	2 jours	8 et 9 juin	715 €
MAITRISER LES BASES DE LA LÉGISLATION DU TRAVAIL	3 jours	10, 11 et 21 juin	995 €
MAITRISER LA CONDUITE D'ENTRETIEN(s) : PROFESSIONNEL, ANNUEL, SENIOR ...	2 jours	10 et 11 juin	595€
RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : ENJEUX ET MODE D'EMPLOI	2 jours	11 et 15 juin	715€
GÉRER EFFICACEMENT SON TEMPS ET CELUI DE SON ÉQUIPE	2 jours	24 et 25 juin	605€